

UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **4 554 405 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **203 476 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs , concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques , et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et , selon les éléments probants obtenus , quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation . Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative , nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou , si ces informations ne sont pas adéquates , d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous -jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit , procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers .

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'à la date du 31 décembre 2019, le ratio de liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 18,56% du total des actifs se situant ainsi en-dessous de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Tunis le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
BUSINESS & FINANCIAL CONSULTING
Amine ABDERRAHMEN

BILAN AU 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	5-1	3 190 320	3 194 638
Titres OPCVM		214 758	109 863
Obligations et valeurs assimilées		2 975 562	3 084 775
Placements monétaires et disponibilités	5-2	1 391 143	1 877 860
Placements monétaires		1 144 475	1 873 399
Disponibilités		246 668	4 461
TOTAL ACTIF		4 581 463	5 072 498
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5-3	14 580	19 452
Autres créditeurs divers	5-4	12 478	6 147
TOTAL PASSIF		27 058	25 598
ACTIF NET			
Capital	5-5	4 137 470	4 833 440
Sommes distribuables		416 936	213 460
Sommes distribuables des exercices antérieurs		213 460	257
Sommes distribuables de l'exercice		203 476	213 203
ACTIF NET		4 554 405	5 046 900
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 581 463	5 072 498

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	5-6	173 121	196 273
Dividendes		8 509	6 890
Revenus des obligations et valeurs assimilés		164 612	189 383
Revenus des placements monétaires	5-7	113 871	128 214
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		286 992	324 487
Charges de gestion des placements	5-8	59 864	72 570
REVENU NET DES PLACEMENTS		227 129	251 917
Autres charges	5-9	17 066	15 362
RESULTAT D'EXPLOITATION		210 062	236 555
Régularisation du résultat d'exploitation		(6 587)	(23 352)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		203 476	213 203
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 587	23 352
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 430	14 238
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		72	3 184
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		223 564	253 977

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	223 564	253 977
Résultat d'exploitation	210 062	236 555
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 430	14 238
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	72	3 184
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	(199 659)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(716 058)	(157 791)
Souscriptions		
- Capital	7 171 230	8 974 410
- Régularisation des sommes non distribuables	379 477	52 649
- Régularisation des sommes distribuables	134 177	214 273
Rachats		
- Capital	(7 844 760)	(9 105 970)
- Régularisation des sommes non distribuables	(415 418)	(55 528)
- Régularisation des sommes distribuables	(140 764)	(237 625)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(492 495)	(103 473)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	5 046 900	5 150 373
En fin de l'exercice	4 554 405	5 046 900
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	479 795	492 951
En fin de l'exercice	412 442	479 795
VALEUR LIQUIDATIVE	11,043	10,519
TAUX DE RENDEMENT	4,98%	4,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2019

1. PRESENTATION DU FONDS

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables seront intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31/12/2019, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **3 190 320 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		2 816 896	2 975 562	65,33%
BTA 6% 10-2023	250	232 700	243 257	5,34%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	508 008	11,15%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	200 296	4,40%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	300 316	6,59%
BTA 6% 01-2024	300	279 300	301 931	6,63%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	205 368	4,51%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	246 053	5,40%
EO ATL 2013-1	300	6 000	6 227	0,14%
EO ATL 2013-1	300	6 000	6 227	0,14%
EO ATL 2016-1	1 500	60 000	61 849	1,36%
EO ATB SUB 2017	2 500	250 000	265 540	5,83%
EO ATTI LEASING 2016-2 A	2 000	120 000	126 100	2,77%
EO CIL 2015-2	2 200	44 000	44 464	0,98%
EO HL 2015-01A	1 700	34 000	34 212	0,75%
EO HL 2015-01A	500	10 000	10 062	0,22%
EO HL 2016-02A	1 000	40 000	40 227	0,88%
EO TLS 2015-1 B	400	24 000	24 951	0,55%
EO TLS 2015-1 B	1 750	105 000	109 162	2,40%
EO UNIFACTOR 2015-A	800	32 000	33 620	0,74%
EO UNIFACTOR 2015-B	1 200	48 000	51 323	1,13%
EO WIFAK 2019-1 B	1 500	150 000	156 369	3,43%
Titres OPCVM		214 953	214 758	4,71%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	2 027	214 953	214 758	4,71%
TOTAL		3 031 849	3 190 320	70,04%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	3 049 586	113 121	31 931	3 194 638	
* Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	150 000			150 000	
Titres OPCVM	614 232			614 232	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	-273 000			-273 000	
Titres OPCVM	-508 969			-508 969	72
* Variation des plus ou moins-values latentes			13 430	13 430	
Variation des intérêts courus		-11		-11	
Soldes au 31 décembre 2019	3 031 849	113 110	45 361	3 190 320	72

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **1 391 143 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Placements monétaires		1 138 889	1 144 475	25,13%
Compte à Terme BTK 60 jours Taux 10,8% Echéance le 23-02-2020	400	400 000	403 503	8,86%
Compte à Terme STB 90 jours Taux 10,8% Echéance le 30-03-2020	200	200 000	200 047	4,39%
Billets de Trésorerie ECOMAT SA 60 jours Taux 17% Echéance le 22-02-2020	1	195 592	196 165	4,31%
Billets de Trésorerie SACEM SA 90 jours Taux 9,81% Echéance le 11-03-2020	1	343 297	344 759	7,57%
Disponibilités			246 668	5,42%
Banque			246 668	5,42%
TOTAL		1 138 889	1 391 143	30,55%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	13 255	17 683
Rémunération du dépositaire	1 325	1 769
Total	14 580	19 452

Note 5-4 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	367	463
Rémunération du commissaire aux comptes	11 881	5 684
Retenue à la source	230	0
Total	12 478	6 147

Note 5-5 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018

Montant	4 833 440
Nombre de parts	479 795
Nombre de copropriétaires	24

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	7 171 230
Nombre de parts émises	717 123
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant en nominal	7 844 760
Nombre de parts rachetées	784 476
Nombre de copropriétaires sortants	7

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	72
Régularisation des sommes non distribuables	(35 942)
Frais de négociation de titres	0

Capital au 31/12/2019

Montant	4 137 470
Nombre de parts	412 442
Nombre de copropriétaires	21

Note 5-6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	164 612	189 383
Revenus des titres OPCVM	8 509	6 890
Total	173 121	196 273

Note 5-7 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Revenus des autres comptes à terme	36 466	57 388
Revenus des billets de trésorerie	57 605	13 716
Revenus des certificats de dépôt	18 704	57 110
Revenus du compte de dépôt	1 096	0
Total	113 871	128 214

Note 5-8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Rémunération du gestionnaire	54 421	65 973
Rémunération du dépositaire	5 442	6 597
Total	59 864	72 570

Note 5-9 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Redevance CMF	4 579	5 544
Rémunération du commissaire aux comptes	12 056	9 350
Impôts & Taxes	60	75
Services bancaires et assimilés	371	393
Total	17 066	15 362

6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Revenus des placements	0,696	0,676	0,518	0,415
Charges de gestion des placements	(0,145)	(0,151)	(0,125)	(0,109)
Revenus nets des placements	0,551	0,526	0,392	0,306
Autres charges	(0,041)	(0,032)	(0,016)	(0,024)
Résultat d'exploitation (1)	0,510	0,494	0,376	0,282
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,016)	(0,049)	0,029	0,220
Sommes distribuables de l'exercice	0,493	0,445	0,405	0,502
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,033	0,030	0,027	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,006	(0,002)	(0,001)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(0,001)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,033	0,036	0,025	0,010
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,543	0,530	0,401	0,292
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,033	0,036	0,025	0,010
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	(0,006)	0,003	0,004
Sommes non distribuables de l'exercice	0,031	0,030	0,028	0,014
Distribution de dividendes	0,000	0,405	0,502	0,000
Valeur liquidative	11,043	10,519	10,448	10,517
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,25%	1,51%	1,35%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,36%	0,32%	0,17%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,38%	4,91%	4,05%	2,68%
Actif Net Moyen	4 800 653	4 814 507	4 582 114	4 013 854

6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services -North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 54 421 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 5 442 DT.